

## **ANNEXE 2 : Guide du vétérinaire Visite Sanitaire Aviaire 2020-2022 :**

### **COMMENT PROTEGER VOTRE ELEVAGE DES RISQUES ET DES PERTES SANITAIRES ET DE LEURS CONSEQUENCES ECONOMIQUES.**

#### **UNE VISITE SANITAIRE POUR QUOI FAIRE ?**

- Permettre un échange privilégié entre le détenteur et son vétérinaire sanitaire sur un sujet de santé publique vétérinaire d'importance individuelle et collective.
- Fournir des recommandations utiles au détenteur pour la gestion sanitaire de ses animaux.
- Recueillir des données épidémiologiques et sociologiques afin de définir les plans d'action collectifs.
- Renforcer le réseau des vétérinaires sanitaires.

#### **MODALITES**

Sont concernés par la visite sanitaire tous les éleveurs de volailles de plus de 250 animaux (y compris les éleveurs de palmipèdes et de petits gibiers à plumes) à l'exception des éleveurs de ratites.

- En 2020-2021 : visite des élevages avec SIRET pair ainsi que des élevages non visités lors de la campagne précédente alors qu'ils auraient dû l'être (quel que soit leur SIRET)
- En 2022 : visite des élevages avec SIRET impair ainsi que des élevages non visités en 2020-2021 alors qu'ils auraient dû l'être.

#### **OBJECTIFS DE LA VISITE**

- Faire prendre conscience à l'éleveur du niveau de risque de son élevage
- Identifier les risques principaux et non maîtrisés de l'élevage et ouvrir la discussion avec l'éleveur sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre
- Faire connaître à l'éleveur les conséquences économiques d'une éventuelle mauvaise biosécurité

#### **PREPARATION EN AMONT ?**

- Lire attentivement le vademécum avant de réaliser la visite avec l'éleveur (afin de vous approprier le questionnaire et de pouvoir vous servir au mieux de cette visite pour apporter des conseils).
- Les questions des parties I, II, III et IV seront analysées de manière anonyme. La formulation de ces questions doit être strictement respectée. La partie III (excepté les questions 3.1 à 3.4) est uniquement à but pédagogique, elle pourra donc être adaptée à l'éleveur en fonction de ses connaissances et de son élevage.

## INTRODUCTION

---

### La VSA biosécurité en quelques mots.

---

Ce n'est pas un audit mais un recueil du ressenti de l'éleveur : quel est son niveau d'appropriation de la démarche ? Son évaluation personnelle du niveau de biosécurité de son élevage est-elle en cohérence avec l'évaluation que vous en faites ?

#### **Structure / fonctionnement / environnement de l'élevage / interventions extérieures.**

Ces 4 grandes thématiques biosécurité sont retenues et reprises dans les parties II et IV afin d'avancer sur une mise en cohérence de la **perception de la situation par l'éleveur (partie II)** et des **marges de progrès éventuelles telles qu'évaluées par le vétérinaire (partie IV)**.

### Contexte : pourquoi une VSA biosécurité ?

---

Dans le contexte des deux derniers épisodes d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) 2015-16 et 2016-17, la biosécurité a été consacrée dans l'Arrêté Ministériel du 08 février 2016. Cet **arrêté rend notamment obligatoire le suivi d'une formation biosécurité pour tous les intervenants de l'exploitation dans l'atelier avicole**. A l'occasion de cette formation, chaque éleveur a construit son plan biosécurité sur la base d'une analyse de risques en intégrant les objectifs d'élaboration du plan, de gestion du plan et de bonnes pratiques d'hygiène, au quotidien comme lors du vide sanitaire.

#### **Quelle est la réalité de l'appropriation de la biosécurité par les éleveurs aujourd'hui ?**

La France est riche d'une très grande diversité de productions de volailles. Nos filières et nos éleveurs ont fait beaucoup de progrès récents en termes de biosécurité mais des marges de progrès subsistent. La prise de conscience de l'importance de la biosécurité et de la nécessité de l'observance des mesures reste un enjeu essentiel pour obtenir des résultats individuels et collectifs ; sans pour autant contraindre à un modèle unique inapplicable en France.

La biosécurité, c'est une tête (analyse de risques) et deux jambes (le structurel et le fonctionnel). Les termes techniques du qualicien (autoévaluation, analyse de risques) ont volontairement été évités dans cette VSA pour ne pas risquer de limiter l'échange pour des questions de vocabulaire.

Cependant, c'est bien là ce que l'on veut évaluer au travers de cette VSA. Comment l'éleveur s'approprie-t-il la thématique biosécurité dans le cas particulier de son élevage ?

Notre VSA n'est pas une nouvelle inspection biosécurité. **Nos objectifs principaux sont de susciter la prise de conscience par chaque éleveur et d'orienter les futurs moyens d'accompagnement du progrès en biosécurité.**

La finalité de l'exploitation de cette VSA est l'orientation intelligente des efforts à fournir pour accompagner la mise en place et soutenir l'observance des mesures de biosécurité dans les élevages de volailles pour un bénéfice individuel et collectif.

## PARTIE I : DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

### (QUESTIONS 1.1 A 1.15)

---

**AIDE PEDAGOGIQUE** : Posez les questions comme elles sont écrites sans reformulation. Ces questions font partie des bases de l'analyse de risques et sont indispensables à l'établissement du plan biosécurité de l'élevage (la partie fonctionnelle). Il faut dans cette partie **uniquement recueillir des informations sans fournir d'explications pour ne pas influencer l'éleveur**. Cependant, **vous pouvez réorienter les réponses de l'éleveur, lors d'un échange ouvert avec lui, si vous détectez des contresens dans ses déclarations**

Ex : confusion unité de production (partie de l'exploitation complètement indépendante de toutes les autres unités de production de la même exploitation en ce qui concerne sa localisation et les activités routinières de gestion des animaux) et site d'exploitation (exploitation agricole rassemblant la ou les unités de production sur un même site). Pour respecter les critères d'indépendance des unités de production, un nombre d'unités de production est défini sur l'exploitation en fonction du système de production (voir Fiche Pédagogique Influenza Aviaire 1B <https://www.itavi.asso.fr>).

**OBJECTIF** : L'objectif de ces questions est de collecter de l'information pour établir une **typologie des élevages de volailles interrogés** et de recueillir des éléments qui permettront dans la partie III de discuter avec l'éleveur du niveau de risque dans son propre élevage en fonction de son système de production, sa situation géographique et l'environnement qui l'entoure (indépendamment des mesures de biosécurité mises en place).

#### **ELEMENTS DE REPONSE :**

L'ensemble des éléments de réponses ci-dessous donne des informations complémentaires sur les risques en fonction de la typologie de l'élevage. **Ces informations ne doivent pas être données à l'éleveur avant la partie III pour ne pas influencer ses réponses**. Les réponses données par l'éleveur pourront être discutées dans la partie III et serviront à identifier un des risques principaux sur lequel vous pourrez échanger avec l'éleveur.

### Risques liés aux espèces de volaille (questions 1.1 à 1.2)

---

#### **Question 1.1**

Il n'y a pas d'espèces intrinsèquement « plus à risque », pas de stigmatisation. Mais la diversité des espèces de volailles signifie aussi une variété de dangers et leur assemblage sur un même site une augmentation du risque.

### Question 1.2

- Prenez en compte toutes les productions commerciales de volailles présentes sur un même site d'exploitation au cours d'une année de production.
- Prenez en compte aussi les volailles non commerciales, basses-cours, volières présentes sur le site d'exploitation.
- Ne prenez pas en compte les productions commerciales ou basses-cours des voisins.

### Risques liés aux productions de volailles (questions 1.5 à 1.6)

---

Le risque peut être lié à la durée d'élevage ou à la variété des flux de chaque production (intervenants extérieurs, véhicules...). L'utilisation des termes de l'arrêté biosécurité volailles (repris depuis dans les autres réglementations biosécurité) a aussi pour objectif d'évaluer indirectement leur appropriation par l'éleveur.

### Risques liés aux modes d'élevage des volailles (question 1.7 à 1.9)

---

La **claustration** n'est pas une garantie totale ; la maîtrise des flux de volailles, de personnes, de véhicules ou de matières est plus importante encore que l'exposition à la faune sauvage. Cette dernière représente néanmoins des facteurs de risque spécifiques. Ils ne seront pas détaillés ici mais considérés dans leur ensemble par le mode d'élevage.

Les **parcours sous filets** doivent être complètement clos.

Pour les **parcours plein air non couverts**, il existe un certain nombre de points importants à surveiller pour protéger les animaux des contaminations.

	Définitions
Claustration (avec ou sans jardin d'hiver)	Les volailles sont maintenues 100% du temps (même pendant des opérations de paillage par exemple) dans des structures avec un toit plein en-dehors des éventuels systèmes de ventilation et des parois qui empêchent complètement le passage des volailles même si celles-ci peuvent être grillagées ou en brise-vent.
Parcours sous filets	Les volailles ont accès à des parcours entièrement couverts par des filets jointifs avec les côtés qui empêchent complètement le passage des volailles.
Parcours plein air non-couverts	Les volailles ont accès à des parcours non couverts.

### Questions 1.10 et 1.11 :

Les mouvements de volailles vivantes de plus de 1 jour sont des facteurs de risques sanitaires reconnus pour plusieurs maladies. Il est important de bien connaître les flux et risques spécifiques que représentent les volailles vivantes / démarrées (différents de

ceux des volailles qui arrivent à 1 jour et repartent directement à l'abattoir en fin d'élevage). L'introduction dans un élevage de volailles démarrées ou l'envoi de volailles de plus de 1 jour vers une autre destination que l'abattoir sont des éléments de qualification du risque biosécurité.

## Risques liés à l'environnement sanitaire de l'élevage et aux contaminations croisées (questions 1.12 à 1.14)

### Question 1.12 (QUESTION RESERVEE AU VETERINAIRE) :

L'évaluation de ces risques combine la prise en compte de différents paramètres. L'environnement de l'exploitation de volailles concernée par la VSA peut être considéré comme « **peu chargé** », « **chargé** », « **très chargé** » selon que les **3 éléments présents dans le tableau ci-dessous** sont observés. Cependant, le vétérinaire est invité à répondre selon son expérience et sa connaissance de l'élevage :

Environnement ?	Peu chargé	Chargé	Très chargé
<b>Risques liés à la proximité des autres élevages de volailles</b>	Pas d'autre élevage de volailles à moins de 1km	Au moins 1 autre élevage de volailles entre 500m et 1km	Au moins 1 autre élevage de volailles à moins de 500m
<b>Risques liés à l'épandage d'effluents</b>	Jamais d'épandage dans les parcelles entourant le site d'exploitation de volailles	Dans les parcelles entourant l'exploitation de volailles, épandages peu fréquents et uniquement avec du fumier ou du lisier issus de l'exploitation de volailles concernée par la VSA	Dans les parcelles entourant l'exploitation de volailles, épandages fréquents et/ou avec des effluents issus d'autres exploitations ou ateliers que l'exploitation de volailles concernée par la VSA.
<b>Risques liés aux transports de volailles sur les routes publiques environnantes</b>	Pas d'axe de circulation à moins de 200m du site d'exploitation de volailles concerné par la VSA ou absence de transports de volailles vivantes provenant d'une autre exploitation sur ces axes.	Circulation régulière de camions transportant des volailles vivantes provenant d'une à cinq autres exploitations de volailles sur des axes situés à moins de 200m du site d'exploitation volailles concerné par la VSA. (environnement proche)	Circulation très régulière de camions transportant des volailles vivantes provenant de plusieurs autres exploitations de volailles sur des axes situés à moins de 200m du site d'exploitation volailles concerné par la VSA. (grand axe de circulation)

### Question 1.13:

- Cette question **ne concerne que le personnel permanent** de l'élevage : éleveurs, salariés qui interviennent régulièrement dans l'élevage même si ce n'est pas tous les jours.
- Cette question **ne concerne pas le personnel extérieur** à l'élevage, même régulier comme le technicien de l'organisation de production ou du fabricant d'aliment, ou les équipes de vaccination, de ramassage...
- Répondre « **oui, autre(s) activité(s) volailles** » si au moins un membre du personnel permanent de l'élevage de volailles (voir ci-dessus) travaille également régulièrement dans une autre exploitation de volailles ou exerce toute autre activité (professionnelle ou de loisir) avec des volailles (équipe de vaccination, équipe de ramassage, abattage...) qui n'est pas 100% dédiée à l'élevage concerné par la VSA.
- Répondre « **oui, activité(s) autre(s) production(s)** » si au moins un membre du personnel permanent de l'élevage de volailles (voir ci-dessus) travaille ou exerce toute activité (professionnelle ou loisir) dans un autre atelier de production animale (ruminants, porcs...).

### Question 1.14 :

L'éleveur répondra « Oui » s'il élève sur un des sites de l'élevage d'autres espèces animales ; même si ces animaux sont en effectif très restreint.

### Organisme de production (Question 1.15)

---

- La réponse « **Oui pour une partie des productions** » doit être saisie si l'exploitation de volailles héberge, par exemple, un atelier en contrat avec une organisation de production agricole (OPA) et un atelier de volailles fermières indépendant et hors contractualisation avec une OPA.
- La réponse « **Oui pour toutes les productions** » doit être saisie même si plusieurs OPA interviennent pour différents ateliers volailles. Exemple : OPA n°1 pour l'atelier volailles de chair et OPA n°2 pour l'atelier gavage.  
**On entend sous l'intitulé OPA, de manière large, tout regroupement d'éleveurs qui travaillent avec un même organisme planificateur pour des mises en place et des enlèvements (abattage ou autres) concertés, même si ce groupe n'a pas forcément de justification juridique.**

## PARTIE II : PERCEPTION SANITAIRE ET BIOSECURITE (QUESTIONS 2.1 A 2.11)

---

### QUESTIONS 2.1 à 2.6 (démarche individuelle propre à l'exploitation)

---

**AIDE PEDAGOGIQUE** : Posez les questions comme elles sont écrites sans reformulation. Une fois que l'éleveur a répondu à l'ensemble, **ne commentez pas les réponses**. Un point sur les principaux risques de l'élevage sera effectué après la visite d'élevage (PARTIE III).

**OBJECTIF :** Les questions 2.1 à 2.6 ont pour objectif de connaître la perception qu'a l'éleveur des risques présents dans son élevage. Il n'y a **pas de question piège** : pas de jugement de valeur sur l'élevage et encore moins sur l'éleveur. **Il ne s'agit pas d'un audit biosécurité.** On ne cherche pas à savoir si la situation est concrètement satisfaisante sous tel ou tel aspect mais **CE QUE L'ELEVEUR PERCOIT DE CHACUN DE CES ASPECTS BIOSECURITE.**

#### **ELEMENTS DE REPONSE :**

**Aucun commentaire ne doit être apporté à ce stade** sur les risques identifiés par l'éleveur. Les réponses serviront à échanger avec l'éleveur dans la partie III. Les réponses devront être mises en rapport avec la visite d'élevage et commentées ultérieurement.

#### **Question 2.1 :**

Nous ne cherchons pas à faire un recensement des éleveurs formés mais à recueillir la perception individuelle de l'éleveur concerné par la VSA. Il est intéressant de noter sa réponse « non » ou « ne sait pas » même si vous savez très bien qu'il a assisté à une formation biosécurité.

#### **Questions 2.2 à 2.5:**

Ces questions permettent d'interroger l'éleveur sur chacune des **quatre thématiques (structure / fonctionnement / environnement de l'élevage / interventions extérieures)**. Ces 4 grandes thématiques seront reprises en partie IV, à ce moment-là sous l'angle du vétérinaire.

Ici, on cherche à obtenir **l'impression de l'éleveur sur le risque biosécurité chez lui**, pour ses volailles. Les réponses ont été découpées en 3 niveaux :

- Situation satisfaisante
- Quelques changements mineurs à apporter
- Améliorations significatives à apporter

Ci-dessous, vous trouverez des informations plus détaillées sur ce que contient chacune des thématiques :

- Les risques biosécurité liés à la **structure** de l'exploitation avicole (le « **dur** », **zones / barrières / franchissement**) :
  - o La définition des **zones** : unités de production (UP), zone professionnelle (ZPro) et site d'exploitation, zone publique,
  - o Les **zones et équipements particuliers** : parkings, aire d'équarrissage en dehors du site d'exploitation.
  - o La mise en place des **barrières** : tangibles et à même de bloquer les mouvements de personnes, d'animaux, de véhicules pour les UP, matérialisées physiquement pour les ZPro.
  - o Les zones de **franchissement** : sas sanitaires et zones de nettoyage et de désinfection pour les UP, zones de désinfection pour les ZPro.
- Les risques biosécurité liés au **fonctionnement** de l'exploitation avicole (les « **procédures** » **bandes / flux internes / hygiène au quotidien / nettoyage, désinfection et vide sanitaire**) :

- o La gestion, dans l'espace et dans le temps, des bandes et des lots, la bande unique dans chaque UP : la gestion de l'éventuelle diversité des productions de volailles (espèces, stades physiologiques, âge).
- o Le respect des zones et la gestion des flux propres à l'exploitation : personnel permanent, volailles et autres animaux domestiques, véhicules de l'exploitation (les autres flux sont pris en compte dans les risques environnementaux ou liés aux interventions extérieures).
- o Le respect des bonnes pratiques d'hygiène au quotidien : au niveau des zones de franchissement (ex : lavage des mains et changement de chaussures au minimum dans les sas).
- o Le respect des bonnes pratiques d'hygiène au vide : lavage, désinfection, vide sanitaire – protocole, réalisation, enregistrements (la désinsectisation et la lutte contre les rongeurs sont prises en compte dans le risque environnement).
- Les risques biosécurité liés à l'**environnement** de l'exploitation avicole (**intrants / effluents / nuisibles / avifaune / cadavres**) :
  - o La gestion de la qualité et du stockage des intrants-matières : eau de boisson, eau de lavage, substrat pour litière, matières premières alimentaires et aliments (notamment pour les fabricants d'aliment à la ferme).
  - o La gestion des effluents, fumier et/ou lisier (et autres coproduits type œufs cassés, papiers sales...) : enlèvement, stockage, traitement et gestion du matériel nécessaire.
  - o La gestion des nuisibles (rongeurs et arthropodes) : pratiques, surveillance et enregistrements.
  - o La gestion de la faune sauvage, notamment de l'avifaune : cas particulier des parcours.
  - o La gestion des cadavres : stockage, évacuation, nettoyage et désinfection du matériel.
- Les risques biosécurité liés aux **interventions extérieures** dans l'exploitation avicole (**flux de personnes pro et non pro / respect des zones et des zones de franchissement / affichage et registre**) :
  - o L'existence d'interventions extérieures par des professionnels spécialistes de la filière autres que le technicien, le vétérinaire ou les contrôleurs : équipes d'intervention (ex : vaccinations, traitements des pattes ou du bec), dépose et reprise des palettes et chariots d'œufs, équipes de ramassage pour l'abattoir, surtout pour des enlèvements intermédiaires...
  - o L'existence d'interventions extérieures par des professionnels non spécialistes de la filière : équipementiers, réparateurs...
  - o L'existence de visites de personnes non professionnelles : famille, amis, clients...
  - o La gestion de ces flux de personnes et de matériels extérieurs dans l'espace et dans le temps.
  - o Respect permanent des zones et bonnes pratiques d'utilisation des sas et des aires de nettoyage et de désinfection à l'entrée des UP.
  - o Existence et utilisation d'affichages sanitaires et d'un registre.

### Question 2.6 :

L'objectif est double. Le fait que l'éleveur puisse facilement vous montrer son plan est un élément d'appropriation. Il peut aussi servir de base de réflexion pour la partie III.

## QUESTIONS 2.7 (contrôles externes : audits, inspections...)

---

**AIDE PEDAGOGIQUE** : Posez les questions comme elles sont écrites sans reformulation. Une fois que l'éleveur a répondu à l'ensemble de questions, indiquez à l'éleveur que ces informations serviront à répertorier les différentes évaluations et formations effectuées au sein de la filière pour l'analyse des résultats de la visite.

**OBJECTIF** : l'objectif est de connaître les évaluations de la biosécurité (contrôles officiels, audit, cahier des charges, etc.) et les formations en biosécurité qui ont déjà eu lieu dans l'élevage.

**ELEMENTS DE REPONSE** : Aucun commentaire ne doit être apporté à ce stade. Il s'agit d'un recueil d'information pour analyse.

### Question 2.7.a :

**Sont retenus comme contrôles biosécurité externe** les visites programmées dont le contenu est, sinon exclusivement centré sur la biosécurité, au moins avec une large partie biosécurité : audit biosécurité DDPP, audit biosécurité réalisé pour le compte de l'organisation de production ou de l'entreprise d'accoupage, audit EVA...

Par contre, ne sont pas retenus comme « audit biosécurité », les audits des organismes certificateurs Label Rouge et Bio, les Bilans Sanitaires d'Elevage...

La réponse « **plusieurs** » doit être saisie si l'éleveur cite, par exemple, une inspection DDPP et un contrôle charte EVA dans le cadre de l'interprofession ANVOL (démarche de certification sous accréditation COFRAC des chartes techniques d'élevages de volailles de chair, mise en place par les interprofessions CIPC, CIDEF, CICAR et CIP, avec l'application EVA disponible sur demande).

### Question 2.7.b :

L'objectif est double. Le fait que l'éleveur puisse facilement vous montrer le ou les contrôle(s) externe(s) qu'il a subi(s) est un élément d'appropriation. Il peut aussi servir de base de réflexion pour la partie III.

## QUESTIONS 2.8 à 2.10 (ressenti général)

---

**AIDE PEDAGOGIQUE** : Posez les questions comme elles sont écrites sans reformulation.

**OBJECTIF** : l'objectif est de capturer le ressenti de l'éleveur vis-à-vis des besoins en termes de biosécurité et de la situation sanitaire de son élevage

**ELEMENTS DE REPONSE** : Aucun commentaire ne doit être apporté à ce stade. Il s'agit d'un recueil d'information pour analyse.

### Question 2.8 :

- La réponse « **Oui, récurrents et/ou importants** » doit être saisie si l'éleveur relate une pression sanitaire qui constitue pour lui une préoccupation.
- La réponse « **plutôt oui, comme tout le monde** » doit être saisie si l'éleveur exprime le fait qu'il a parfois des problèmes sanitaires sans que cela ne constitue, à ses yeux, une anomalie. Il s'estime, en quelque sorte, dans la normalité dans sa production, dans son secteur géographique.
- La réponse « **plutôt non, moins que la plupart des élevages** » doit être saisie si l'éleveur exprime le fait qu'il a rarement des problèmes sanitaires et qu'il estime avoir moins de problèmes que la plupart des élevages dans sa production et son secteur géographique.
- La réponse « **Non** » doit être saisie si l'éleveur exprime le fait qu'il n'a pas de problèmes sanitaires.

### Questions 2.9a. et b. :

Cette question constitue l'ébauche d'une réflexion sur les moyens d'accompagnement biosécurité en élevage pour l'avenir. La réponse ne doit pas être orientée par le vétérinaire :

- La réponse « **Intervention ponctuelle** » doit être saisie si l'éleveur exprime un besoin d'audit conseil ou de formation.
- La réponse « **Accompagnement au quotidien** » doit être saisie si l'éleveur exprime un besoin de fond pour construire des changements structurels et fonctionnels plus importants.

### Question 2.10 :

- La réponse « **Sans objet** » doit être saisie s'il n'y a pas d'autre atelier.
- La réponse « **Oui en partie** » doit être saisie s'il y a plusieurs autres ateliers et une démarche biosécurité pour les porcs par exemple et pas pour les bovins.

## PARTIE III : ECHANGE SUR UN THEME BIOSECURITE PROPRE A L'ELEVAGE VISITÉ.

---

**AIDE PEDAGOGIQUE :** Lisez les éléments de réponses de la partie I et II. Prenez rapidement connaissance des conclusions des évaluations biosécurité déjà effectuées : plan biosécurité et/ou évaluations externes. **Choisissez, avec l'éleveur, un sujet sur lequel portera votre discussion (identifier un des risques principaux et non maîtrisés de l'élevage et ouvrir la discussion sur les mesures prioritaires à mettre en place).** Par exemple : gestion du nettoyage et de la désinfection au vide sanitaire (fonctionnel), gestion du lisier (environnement)....

**Si vous rencontrez des difficultés pour choisir un sujet, vous pouvez choisir un sujet traité par les fiches ITAVI (<http://influenza.itavi.asso.fr/>)**

**Echangez ensuite avec l'éleveur sur le sujet** (en vous rendant éventuellement sur le lieu des équipements d'élevage concernés). Cette discussion sera orientée par les conclusions de l'évaluation biosécurité, les réponses données aux deux premières parties et votre connaissance de l'élevage. Il faudra également discuter avec l'éleveur du niveau de risque dans son propre élevage en fonction de son système de

production, sa situation géographique et l'environnement qui l'entoure ou en fonction des mesures de biosécurité qui ont été mises en place et de l'observance de ces mesures.

**Vous pourrez aborder les implications réglementaires et économiques ainsi que les options d'évolution.**

Il faudra ensuite **répondre aux questions 3.1 à 3.4** pour définir quelle(s) thématique(s) a (ont) été abordé(es) en fonction du sujet choisi (structure, fonctionnement, environnement de l'élevage, interventions extérieures). La Figure 1 et les éléments de réponse des questions 2.2 à 2.5 peuvent vous aider à répondre aux questions.

**OBJECTIF :** L'objectif est de choisir pour l'échange **un** des risques principaux et non maîtrisés de l'élevage, et d'ouvrir la discussion sur les **mesures prioritaires** à mettre en place en exposant les **conséquences économiques** pour l'élevage. Cette discussion doit permettre de sensibiliser l'éleveur à certains risques, de discuter de l'importance de l'observance de certaines mesures, d'aborder les solutions possibles pour améliorer le niveau de biosécurité dans son élevage qui (compte-tenu du format court de la visite) pourront être approfondies ultérieurement.

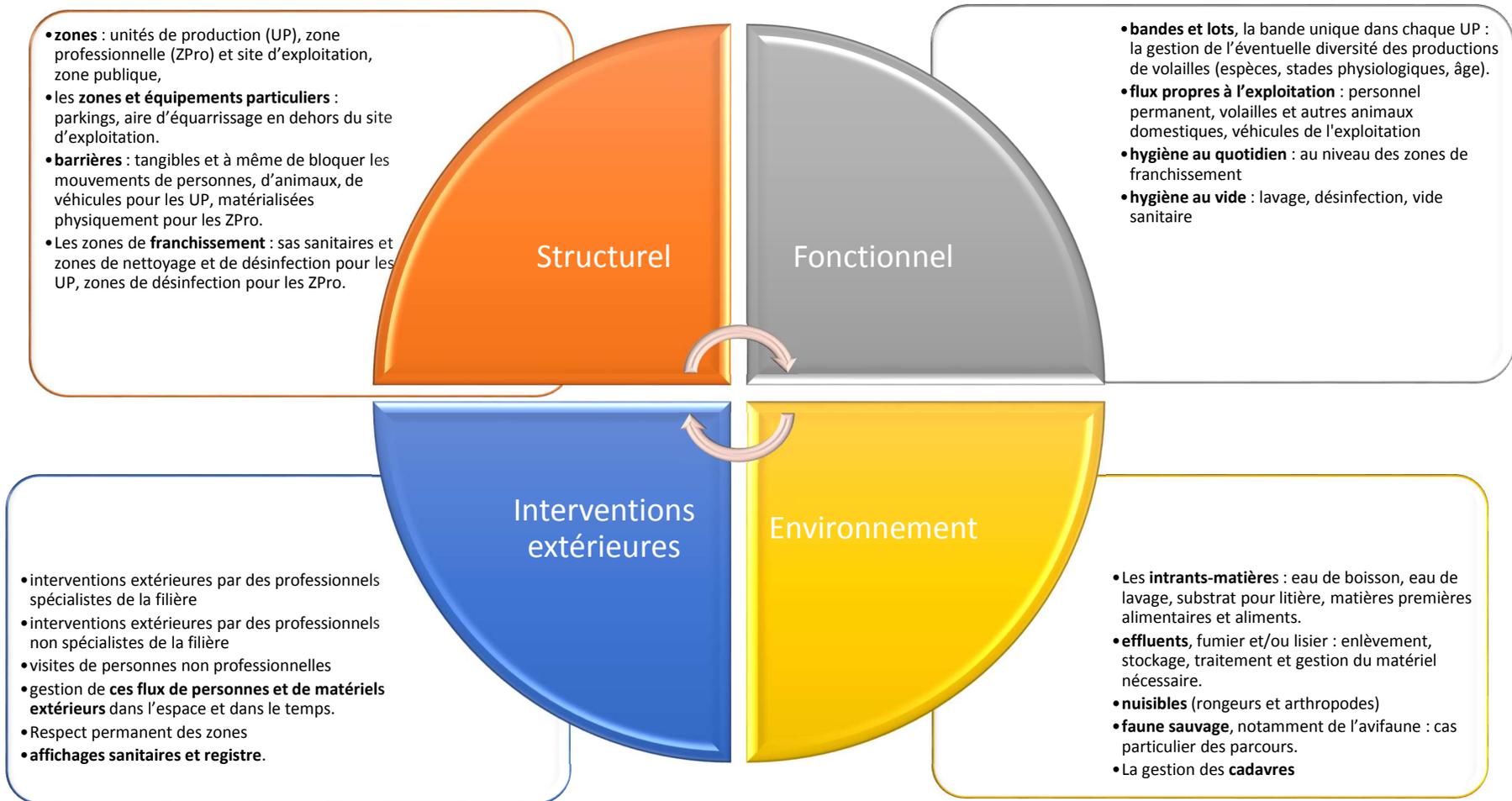
**Votre compte-rendu, rédigé sur le document de la VSA, ne fera pas l'objet de la remontée d'information.**

**ELEMENTS DE REPONSE :** les éléments de réponse de la partie I et II pourront être utilisés durant l'échange que vous aurez avec l'éleveur ou en amont pour identifier un des risques prioritaires de l'élevage. Vous pouvez vous référer ou orienter l'éleveur vers certaines fiches techniques ITAVI en fonction des risques abordés :

<http://influenza.itavi.asso.fr/>



**Figure 1. Les 4 grandes thématiques biosécurité et les principales mesures de biosécurité à mettre en place pour chaque thématique.**



**Concernant les conséquences économiques et réglementaires**, vous trouverez des informations synthétiques dans la fiche d'information à l'intention de l'éleveur.

Vous trouverez aussi quelques références bibliographiques non exhaustives sur l'importance de la biosécurité d'un point de vue économique et sur l'impact économique de certaines pathologies en élevage de volaille :

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwisqqyOuPnmAhUExYUKHaLsCFwQFjAAegQIAxAC&url=https%3A%2F%2Fwww.itavi.asso.fr%2Fdownload%2F10360&usg=AOvVaw3nJ0jryGENVL31cX934dWy>

<https://www.fp7-prohealth.eu/knowledge-platform/newsletter-articles/production-diseases-costs-poultry-producers/>

[https://poultry-science.uark.edu/\\_resources/PDFs/avian\\_advice\\_4.4.pdf](https://poultry-science.uark.edu/_resources/PDFs/avian_advice_4.4.pdf)

<https://thepoultrysite.com/articles/economic-benefits-of-biosecurity-in-poultry-farming>

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00930468/document>

En fonction des systèmes documentaires propres à chaque filière ou OPA, le vétérinaire peut évaluer l'impact économique en invitant l'éleveur à lui présenter ses résultats technico-économiques. Ceux-ci comportent souvent les données brutes par lot, une moyenne annuelle et des comparaisons avec les autres éleveurs du groupe (100% des lots contemporains ou les 66% meilleurs). L'analyse point par point de ces résultats peut mettre en évidence des écarts. La discussion peut porter sur les liens possibles entre défaillance technico-économique et manquements biosécurité.

### Questions 3.1 à 3.4 : Sur quelle thématique a porté la discussion avec l'éleveur ? (questions destinées au vétérinaire)

---

**AIDE PEDAGOGIQUE** : Vous ne répondrez peut-être « oui » qu'à une seule des 4 questions. Aidez-vous pour ce choix de la Figure 1 et des questions 2.2 à 2.5. Si vous hésitez entre 2 sous-thématiques, répondez « oui » pour les deux thématiques. Par exemple, discussion sur la mise en place d'un sas et de son utilisation : répondez « oui » à structurel **ET** fonctionnel.

**OBJECTIF** : identifier quelles thématiques ont été le plus abordées.

## PARTIE IV : MARGE DE PROGRES BIOSECURITE

---

**AIDE PEDAGOGIQUE** : Il s'agit d'une évaluation personnelle faite par le vétérinaire qui combine les informations issues des échanges avec l'éleveur lors de la visite et de sa connaissance de l'élevage. Ce n'est pas une évaluation « officielle ». Il n'y a pas de jugement de valeur. **L'éleveur ne sera pas « pénalisé » par votre évaluation.** L'esprit reste bien de trouver les axes prioritaires de progrès biosécurité propres à cet élevage. **Aidez-vous des éléments de réponse (REFERENTIEL) ci-dessous pour apprécier la marge de progrès.**

**OBJECTIF :** Avoir une vision vétérinaire qui vient « en miroir » du ressenti de l'éleveur sur les 4 grandes sous-thématiques.

**ELEMENTS DE REPONSE :**

**Question 4.1 :**

Répondez avec votre connaissance de l'élevage et de la situation moyenne des élevages de la même production sur le même secteur. Basez-vous sur les éléments que vous produisez pour le Bilan Sanitaire annuel.

- La réponse « **données non disponibles** » doit être saisie quand vous réalisez une VSA dans un élevage pour lequel vous n'avez pas accès aux données sur les maladies rencontrées ou bien si vous ne connaissez pas suffisamment bien cette production sur ce secteur.

**Questions 4.2 à 4.5 (REFERENTIEL) :** Voir les éléments de réponse pour des questions 2.2 à 2.5 pour les détails de chaque sous-thématique.

- La réponse « **améliorations significatives à apporter** » peut être saisie, pour chacune des 4 sous-thématiques, si vous faites au moins une des constatations suivantes :
  - o Structurel :
    - Absence de définition des zones,
    - Unité(s) de Production (UP) sans barrières tangibles et complètes (murs, grillages),
    - Aire d'équarrissage dans les limites du site d'exploitation ou absence d'aire d'équarrissage,
    - Absence de sas sanitaire pour les UP.
  - o Fonctionnel :
    - Mélange de palmipèdes et de non palmipèdes dans une UP,
    - Mélange de différents stades physiologiques dans une UP,
    - Pas de changement de chaussures (ou pédisacs) et/ou pas de lavage des mains à l'entrée et à la sortie de chaque UP,
    - Pas de nettoyage/désinfection/vidé sanitaire entre deux lots.
  - o Environnement :
    - Gestion non réglementaire des fumiers ou lisiers,
    - Mauvaise gestion des cadavres,
    - Mauvaise gestion des nuisibles.
  - o Interventions extérieures :
    - Selon l'appréciation du vétérinaire : plusieurs éléments à faire progresser.
- La réponse « **quelques changements mineurs à apporter** » peut être saisie, pour chacune des 4 sous-thématiques, si vous faites, par exemple, les constatations suivantes :
  - o Structurel :
    - Absence d'une signalétique claire,
    - Démarcation de la Zone professionnelle insuffisante,
    - Aire de désinfection absente ou mal positionnée...
  - o Fonctionnel :
    - Mêmes espèces, mêmes stades physiologiques mais différence d'âges supérieure à 15 jours dans une même UP...
  - o Environnement :
    - Qualité d'eau non maîtrisée
    - Stockage des substrats pour litière non satisfaisant...
  - o Interventions extérieures :
    - Absence de registre des visites.